

quelques éléments de vocabulaire

Le corps

La notion de filière professionnelle renvoie à la progression, sur des postes et emplois-types successifs, dans la maîtrise des compétences. Cette progression s'inscrit plus largement dans le déroulement de carrière auquel les fonctionnaires peuvent prétendre. Le statut particulier du corps définit, par l'éventail des missions, que les fonctionnaires appartenant à ce corps ont vocation à exercer, l'ensemble des familles professionnelles ou emplois-types dont les agents peuvent relever.

Toutefois, la distinction du grade et de l'emploi donne une souplesse certaine au(x) rattachement(s) possible(s) entre corps et emplois-types.

La famille professionnelle ou filière d'emplois

C'est un regroupement de différents emplois-types concourant à une même finalité générale, entre lesquels il existe une proximité de compétences professionnelles fondées sur un partage d'outils, de techniques et de connaissances, nécessitant des compétences de niveaux différents.

C'est un espace naturel de mobilité professionnelle.

Emploi-type

Regroupement sous un même identifiant d'un ensemble de situations de travail repérables par des activités fortement semblables faisant appel aux mêmes compétences techniques et savoir-faire.

Regroupement d'emplois présentant des proximités d'activités et de compétences suffisantes pour être étudiées et traitées de façon globale.

Emploi

Ensemble cohérent de missions, d'activités et de responsabilités pouvant être exercées par une même catégorie de personnes dans différentes organisations.

Regroupement théorique de postes de travail pouvant être situés dans des contextes différents, mais similaires par leurs contenus et ayant des caractéristiques communes (outils, méthodes, organisation)

Le poste de travail

Il correspond à une situation de travail individuelle et localisée, et se décrit dans une fiche de poste, qui précise les missions, les activités qui en découlent, les compétences nécessaires.

Il peut être défini comme un regroupement d'activités résultant d'une organisation de travail et permettant d'assurer une mission.

Il est le plus souvent confié à une seule personne.

Situation de travail

Conditions concrètes d'exercice d'un emploi dans une organisation, un lieu.

On les décrit :

- par la fonction exercée : un ensemble d'activités regroupées sur la base d'une répartition des responsabilités
- par la description du poste occupé : un ensemble de tâches et de prescriptions regroupées sur la base d'une organisation du travail.

Bibliothèque

Le terme est utilisé ici dans un sens générique, il s'agit d'une entité administrative qui peut être concrètement composée d'une seule bibliothèque ou d'un ensemble de bibliothèques organisé en réseau.

Dans les fiches du référentiel, le terme "bibliothèque" est employé pour désigner :

- soit, de manière générique, tout service qui dépend des pouvoirs publics et qui offre au public des prestations documentaires à partir d'une localisation géographique ;
- soit le bâtiment, accessible au public, qui sert de cadre à l'offre documentaire ;
- soit l'institution même où travaillent les personnes concernées par l'emploi-type.

La bonne interprétation du terme est naturellement donnée par le contexte.

Section

Sous ensemble d'une bibliothèque.

Dans les fiches du référentiel, le terme "section" est employé pour désigner le sous-ensemble d'une bibliothèque identifiable:

- soit par la desserte géographique qu'il assure,
- soit par sa nature disciplinaire, thématique ou linguistique,
- soit par la nature des documents, des supports ou des prestations qu'il met à disposition.

Au sein des ressources affectées à la bibliothèque, la section bénéficie généralement de moyens de fonctionnement définis.

Collection

Ensemble de la documentation et des objets mis à la disposition du public par une bibliothèque selon une offre organisée. Les collections peuvent se présenter sous une forme électronique.